

Appel à candidatures

Intégrer les textes de littérature professionnelle « *Vies de chantier*, récits de travail et l'utilisation des contenus du site web Passerelle(s) » dans la formation des apprentis

SOMMAIRE

PARTIE I – Informations générales

- 1 PRÉSENTATION** DU CCCA-BTP
- 2 CONDITIONS** D'ÉLIGIBILITÉ ET RECEVABILITÉ
- 3 CRITÈRES ET PROCESSUS** DE SÉLECTION
- 4 CONSTITUTION** DES DOSSIERS DE CANDIDATURES
- 5 DISPOSITIF** PROPOSÉ PAR LE CCCA-BTP
- 6 MODALITÉS DE FINANCEMENT**
- 7 NOTIFICATION ET CONVENTIONNEMENT**
- 8 PILOTAGE DES CANDIDATURES**
- 9 DÉONTOLOGIE ET PUBLICITÉ**



SOMMAIRE

PARTIE II – Spécificités de l'appel à candidatures

1

L'APPEL À CANDIDATURES

2

DISPOSITIF PROPOSÉ PAR LE CCCA-BTP

3

PIÈCES SPÉCIFIQUES À L'APPEL À CANDIDATURES

4

DURÉE DE L'APPEL À CANDIDATURES

5

COMMUNICATION DES DOSSIERS



PARTIE I

Informations générales

1 – Présentation du CCCA-BTP

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis plus de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP aux diplômes d'ingénieurs et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Depuis 2019, le CCCA-BTP finance l'innovation et l'expérimentation grâce aux appels à projets.

En complément de ces actions soutenant le développement de la formation professionnelle initiale, notamment de l'apprentissage et de la formation continue aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, des appels à candidatures permettent aux organismes de formation du BTP d'accéder à des dispositifs financés par le CCCA-BTP.

En **2023**, le budget dédié au financement des appels à projets et appels à candidatures s'élève à :

- Appels à projets (hors Investissements innovants) : 12 M€
- Appels à projets Investissements innovants : 25 M€
- Appels à candidatures : 12 M€

En 2023, le montant total du budget alloué à l'ensemble des modalités de financement s'élève à 49 M€.

C'est dans ce contexte que le CCCA-BTP engage cet appel à candidatures ayant pour objet de :

Intégrer les textes de littérature professionnelle « *Vies de chantier, récits de travail et l'utilisation des contenus du site web Passerelle(s)* » dans la formation des apprentis

■ Définitions

Candidature : Proposition, par le candidat, de déploiement du dispositif du CCCA-BTP dans les documents remis en réponse à l'appel à candidatures.

Productions : Tous documents, rapports, schémas, analyses, études, créations, innovations brevetables ou non, marques protégeables ou non, procédés, produits, savoir-faire, maquettes, matériel, essais, échantillons, prototypes, logiciels, programmes et développements informatiques, spécifications, bases de données, données, dessins, informations, dénominations, logos, signes distinctifs, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, entrant ou non entrant dans le champ de la propriété intellectuelle, industrielle et/ou par le droit d'auteur, du CCCA-BTP.

Résultats : Atteinte des objectifs du dispositif.

Indicateurs de réussite : Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin d'évaluer si le Déploiement mis en œuvre est efficace.

■ **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

Le pilotage stratégique des appels à projets et à candidatures est assuré par le Secrétaire Général du CCCA-BTP, la direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) pilote la structuration, l'organisation et la mise en œuvre des appels à projets et appels à candidatures en collaboration avec :

- Le pôle Sécurisation et financements (PSF)
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des deux directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS),
- La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX)

2 - Conditions d'éligibilité et de recevabilité

L'appel à candidatures est ouvert à tous les organismes de formation en apprentissage (OF-A) préparant aux métiers du BTP. Ces derniers peuvent être organisés en un ou plusieurs sites de formation.

■ **Les critères de recevabilité :**

Les critères de recevabilité concernent les conditions de forme du dossier.

Les projets reçus hors délais et/ou incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées à l'article 4 du présent cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

■ **Les critères d'éligibilité :**

L'OF-A candidat doit démontrer entrer dans au moins une des catégories suivantes :

- Soit, il justifie d'un nombre minimal de 50 jeunes en apprentissage aux métiers du BTP et d'au moins une section dédiée aux premiers niveaux de formation ;
- Soit, il compte au moins 50 % des jeunes formés en apprentissage aux métiers du BTP ;
- Soit, il place au moins 75 % des jeunes en contrat d'apprentissage dans les entreprises du BTP.

3 – Critères et processus de sélection

■ Process global d'analyse, d'évaluation et de sélection des projets

1/ Une commission d'évaluation ou de présélection pluri-compétences

La commission d'évaluation est composée d'évaluateurs émanant de plusieurs directions du CCCA-BTP permettant une analyse et une évaluation complète. Ainsi chaque dossier est évalué en moyenne par quatre à six personnes représentant au-moins trois directions distinctes et à minima : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier en charge de la thématique de l'appel à candidatures et le pôle Sécurisation et financements dont l'expertise est essentiellement financière.

La commission d'évaluation procède à l'examen et à l'évaluation technique des candidatures et propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à candidatures (GTP AàC), ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

Tous les dossiers sont évalués selon les critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés ci-dessus et sont présentés en GTP.

■ Les demandes de précisions éventuelles

Lors de la phase - 1/ Commission de présélection - la Direction des Appels à Projets et des Expérimentations se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à les adresser sur la plateforme d'appels à projets. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre la candidature.

Les dossiers avec apports complémentaires seront de nouveau analysés par la commission d'évaluation avant d'être présentés en GTP pour avis.

2/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures invitées selon les thématiques des appels à projets et à candidatures, ainsi que les directions présentes lors des commissions d'évaluation. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur tous les dossiers recevables et éligibles. Ces avis argumentés peuvent être favorables ou défavorables et sont alors portés en Conseil d'administration.

Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

3/ Le Conseil d'administration

La Direction des Appels à Projets et des Expérimentations présente les candidatures vues en GTP et porte les avis du GTP en Conseil d'administration. En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et leur financement ainsi que celles à exclure. Cette phase est la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.



Schéma du processus de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

Les organismes de formation retenus seront ceux qui répondront aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges.

4 - Constitution des dossiers de candidatures

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son **compte candidat** sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP accessible à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP.

La création du compte candidat donne accès à l'espace candidat lui permettant de répondre aux appels à candidatures. Si les éléments du compte candidat ne sont pas complets, le candidat ne sera pas en capacité de déposer sa candidature.

Pour les appels à candidatures périodiques, les Candidatures devront impérativement être déposées complètes avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures. La plateforme n'autorise aucun dépôt de candidature **après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges. Aucun dossier envoyé par mail ou par voie postale ne sera étudié.**

Pour les appels à candidatures annuels ou pluri-annuels, les dossiers doivent également être déposés sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP mais au moment voulu par le candidat pendant la durée de l'appel à candidatures. Les dossiers seront alors étudiés au « fil de l'eau » et respecteront le process de sélection mentionné dans ce cahier des charges. Il est à préciser que les candidatures doivent à minima être déposés 3 semaines avant la date de la commission d'évaluation ou de présélection afin de permettre une évaluation optimale. A défaut la candidature sera présentée à la commission suivante.

Pour aider les déposants, plusieurs modalités sont mises en place :

- Un **guide de création du compte** candidat est à disposition sur simple demande auprès d'Ewa MOLLOIS, à l'adresse :
ewa.mollois@ccca-btp.fr
- Une **hotline** est disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au numéro suivant : **01-40-64-26-76**.
- **Deux FAQ** sont disponibles sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général et la seconde spécifique par appel à projet. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

■ Pièces administratives et financières à déposer dans le compte Candidat

Ces pièces sont à déposer **une seule fois lors de la création du compte candidat** et doivent être mises à jour annuellement. Ces pièces sont communes aux appels à projets et à candidature à savoir :

- La présentation de l'organisme,
- Le projet d'établissement en cours,
- Le dernier rapport d'activités et bilan compte d'exploitation du candidat,
- Les statuts,
- L'organigramme de la structure,
- L'attestation de responsabilité civile du candidat (en cours de validité),

- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) du candidat (à jour de l'année de création du compte) ,
- La copie du résultat favorable de l'audit initial et de surveillance s'il y a lieu de la certification QUALIOPI.

■ Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte :

- La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration ;**
- La candidature détaillée du candidat : son parcours, sa capacité à déployer la candidature (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration du dispositif dans son projet d'établissement.
- Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé)
- Un justificatif d'entrer dans au moins une des catégories d'éligibilité prévue à l'article 2 du présent cahier des charges (base de données, fichier Excel, extrait YParéo...)

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite faire appel à un prestataire, les pièces demandées sont les suivantes :

- Une présentation du sous-traitant, de la prestation sous-traitée et la part sous-traitée dans le budget global du projet ;
- La convention/contrat avec le prestataire qui doit prévoir un transfert de compétences entre le sous-traitant et l'équipe interne en charge du déploiement ;
- L'attestation de responsabilité civile des éventuels sous-traitants (à jour de l'année du dépôt du dossier).

Selon le montant de la Subvention, le CCCA-BTP se réserve la possibilité de demander en complément les pièces suivantes :

- Déclaration des chiffres d'affaires sur les 3 dernières années ;
- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) (à jour de l'année du dépôt du dossier) .

La partie II du présent cahier des charges – Spécificités de l'appel à candidatures – spécifie le dispositif proposé par le CCCA-BTP permettant au candidat de structurer sa proposition de déploiement dans son organisme.

L'ensemble des pièces administratives, financières et le dossier de candidatures complet sont à charger sur le site www.appels-a-projets@cccabtp.fr dans l'appel à projets concerné et sur l'espace candidat.

5 – Le dispositif proposé par le CCCA-BTP

L'accompagnement des lauréats pourra prendre deux formes :

- L'accès à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pilotée par le CCCA-BTP, pour aider les lauréats à mettre en œuvre leur candidature

ou

- **Accompagnement direct** du CCCA-BTP.

Cet accompagnement pourra s'illustrer à travers :

- Le versement d'une subvention pour mettre en œuvre leur candidature ;
- L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (apporter des préconisations, analyser la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur etc.) ;
- De plus, les équipes métiers pourront éventuellement mettre à disposition leurs réalisations (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).

La modalité choisie pour cet appel à candidatures est spécifiée dans la partie II Spécificités de l'appels à candidatures.

6 – Modalités de financement

■ Les dépenses éligibles à financement

Les dépenses éligibles prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Elles recouvrent les coûts liés au Déploiement du Dispositif et notamment :

- Les dépenses de personnel affectés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP. Elles doivent être clairement identifiées dans le budget ;

- Les dépenses de sous-traitance liées à la production intellectuelle doivent être clairement mentionnées dans le budget du dossier de la candidature. Pour rappel dans le cas d'une sous-traitance, le prestataire doit inclure dans sa prestation la montée en compétences de l'équipe projet.
- Les prestations annexes de type diagnostic et audit ;
- Les dépenses de campagnes, de promotion, ou de communication (y compris les dépenses dans l'évènementiel).

■ Les dépenses non éligibles à financement

Les dépenses non éligibles sont :

- La réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers ;
- Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires.

■ Le financement sera versé en plusieurs tranches selon le montant total de la Subvention :

- **Pour les Subventions inférieures à 100 K€** deux tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
 - La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses.
- **Pour les Subventions supérieures à 100 K€ et inférieures à 1 M€**, trois tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention ;
 - La deuxième tranche de 40 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
 - La troisième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs des dépenses engagées.
- **Pour les Subventions supérieures à 1 M€**, quatre tranches de versement sont prévues :
 - La première tranche de 25 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 25 % à la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
 - La troisième tranche de 30 % la réception des justificatifs des dépenses engagées ;
 - La quatrième tranche de 20 % à la réalisation du déploiement du dispositif du CCCA-BTP ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif, et à la réception du solde des justificatifs de dépenses engagées.

■ Réponse au Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF)

Les Organismes de formations Bénéficiaires s'engagent à compléter et transmettre au CCCA-BTP le BVOF aux échéances indiquées sur le formulaire BVOF.

7 – Notifications et conventionnement

Une fois l'accord du Conseil d'administration, les lauréats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les modalités d'accompagnement prévus par le CCCA-BTP.

Dans le cas de l'accompagnement direct du CCCA-BTP, une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

Elle précisera notamment les éléments suivants :

- Les objectifs et indicateurs du dispositif
- Les modalités de déploiement du dispositif
- Le suivi du dispositif
- Les engagements du bénéficiaire
- Les actions de communication du dispositif
- Les garanties administratives
- Les données personnelles
- Les manquements, inexécutions, litiges
- Les pièces jointes diverses (planning de l'action, équipe dédiée au déploiement du dispositif, budget prévisionnel etc...)
- Et tout autre élément spécifique à l'accompagnement nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

■ Les dossiers non sélectionnés

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une lettre de notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur dossier, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à candidatures du CCCA-BTP. A la demande du candidat, un entretien peut être prévu avec la Direction des Appels à Projets et des Expérimentations pour partager sur les raisons de non-sélection.

8 – Pilotage des candidatures

Dans le cadre de l'accompagnement direct du CCCA-BTP le candidat a la responsabilité de déployer le dispositif proposé par le CCCA-BTP avec son appui et potentiellement avec l'appui d'un prestataire. Dans ce cas, le CCCA-BTP doit s'assurer que son expertise et ses outils sont correctement déployés par le prestataire retenu par le candidat. En tant que financeur, le CCCA-BTP a un rôle de suivi et d'évaluation des financements accordés et versés au regard de la candidature validée par le Conseil d'administration.

Le pilotage du CCCA-BTP a donc pour fonction de :

- Veiller au suivi et à la bonne exécution de la convention de subventionnement ;
- Partager des éléments d'information relatifs aux prestataires et/ou à l'évolution du déploiement du dispositif et envisager des solutions aux problématiques présentées (modification contractuelle notamment).

Pour chaque candidature lauréate, une équipe de pilotage dédiée sera constituée, côté du CCCA-BTP notamment par : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier concernée par la thématique et le contrôleur financier en charge du suivi du dispositif et toute autre personne intervenant dans le processus de suivi tout au long des étapes.

Le candidat devra alimenter les documents de reporting, selon la périodicité définie, mentionnés dans la convention de subventionnement et inviter le CCCA-BTP lors de l'organisation des COPIL du déploiement du dispositif dont la périodicité sera déterminée avec le porteur de projet au moment de la contractualisation de la convention.

À l'issue du déploiement de la candidature, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation du déploiement du dispositif notamment au moment du paiement des tranches de subventions.

9 – Déontologie et publicité

■ Confidentialité, transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, la mise en œuvre du dispositif du CCCA-BTP restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats.

■ Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

PARTIE II

Spécificités de l'appel à candidatures

Intégrer les textes de littérature professionnelle « *Vies de chantier*, récits de travail et l'utilisation des contenus du site web Passerelle(s) » dans la formation des apprentis

1 – L'appel à candidatures

■ Objet et Contexte

Le CCCA-BTP a produit un ensemble de textes de la littérature professionnelle émanant des récits de travail, dans une collection intitulée « Vies de Chantier ». La plupart des Organismes de Formation les ont reçus entre 2019 et 2022. Ces textes ont été réalisés en collaboration avec les auteurs de la maison d'édition Dire Le Travail. Ces récits de travail mettent en lumière la parole des professionnels qui portent la formation des apprentis en France. Il existe actuellement trois tomes. Le premier tome, consacré aux Maîtres d'apprentissage est paru en décembre 2019, le deuxième est investi par les apprentis tandis que le troisième s'intéresse aux formateurs de CFA, d'enseignement général et professionnel. Un quatrième tome est en cours de production et sera consacré aux récits de travail des professionnels de la formation en alternance, engagés dans la mobilité européenne.

A travers ces textes, le CCCA-BTP, élargit le champ des textes à étudier pour l'acquisition des connaissances et savoir-faire en français ainsi que les enjeux de communication sur les ouvrages réalisés et avec les clients. Ces récits de travail favorisent également la continuité pédagogique entre la formation en entreprise et celle au CFA. Ainsi, il sera aisé de créer une passerelle entre l'objet d'étude « Se dire, s'affirmer, s'émanciper » et la perspective d'étude « Dire, lire et écrire le métier » cette dernière étant commune aux programmes de français du CAP à la Terminale Bac Professionnel. Ces trois compétences sont des composantes des grilles d'évaluation **de l'oral professionnel et du chef-d'œuvre**.

De même, le CCCA-BTP, en collaboration avec la Bibliothèque nationale de France et la Fondation BTP PLUS, a conçu un site Web (<https://passerelles.essentiels.bnf.fr/fr/>) de culture générale, de l'histoire de la construction et de l'architecture des métiers du bâtiment et des travaux publics de l'antiquité au 21^{ème} siècle. Les contenus de qualité du site Passerelle(s), issus des travaux de chercheurs, d'auteurs et de professionnels du BTP, sont aussi des éléments de formation et de montée en compétences des apprenants et des formateurs.

En tant que projet interdisciplinaire, les contenus du site Passerelle(s) expliqués par les professionnels de la BnF, lors d'une visite-découverte d'un métier, tout comme la pratique de la littérature professionnelle favorisent l'appropriation et la formalisation d'un pan de son activité professionnelle par mimétisme. Cela peut se manifester par une restitution orale et écrite en lien avec le métier (le lexique, le jargon ainsi que les savoir-être et les savoir-faire professionnels).

Les trois ouvrages déjà édités ont été expérimentés en guise de supports pédagogiques pour l'acquisition des savoirs et des savoir-faire linguistiques. Aussi, les contenus du site Web Passerelle(s) ont fait l'objet de projets pédagogiques pour explorer les liens avec les programmes d'enseignement en histoire et en français.

Le CCCA-BTP propose leurs utilisations pour faciliter la contextualisation des enseignements en français et en histoire.

■ Finalités et objectifs

Intégrer, dans la formation des apprentis du BTP, la littérature professionnelle émanant des récits de travail des ouvrages de la collection *Vies de chantier* ainsi que la découverte des métiers du BTP à travers les contenus du site Web Passerelle(s).

■ Les attendus de la candidature

Ils permettront d'observer l'appropriation, par des porteurs de projet, des récits de travail des livres déjà publiés tout comme un pan des contenus du site Web Passerelle(s) et de recueillir d'autres pistes d'exploitation originales de ces deux grandes productions (les livres et le site Web). En ce sens le commanditaire, le CCCA-BTP devra veiller à la capacité du porteur de projet à :

- Dédier une équipe-projet idoine ;
- Rédiger un texte de 3 à 5 pages pour rendre compte :
 - des éléments qui ont marqué l'équipe-projet, notamment les pensées, perceptions, sentiments, impressions qui l'ont traversé lors de la lecture (avec des passages précis provenant des livres) et de la découverte des contenus du site Web Passerelle(s) ;
 - les avantages perçus dans l'utilisation des séances et séquences mises à disposition ;
 - les éventuels limites perçus de l'utilisation des documents relatifs aux séances et séquences clé-en-main et enfin ;
 - proposition des axes d'amélioration.
- Proposer d'autres pistes originales d'exploitation de ces récits prenant en compte l'hétérogénéité des apprenants et la pluridisciplinarité.

La candidature devra mettre en avant la capacité de l'organisme à :

1. Constituer une équipe interdisciplinaire aux moins de 4 formateurs (par exemple 3 EG et 1 EP) ;

2. Organiser les temps de lecture par ouvrage avec les formateurs d'enseignement général. A titre indicatif, il est nécessaire d'envisager 4 à 5 journées pour la lecture d'un ouvrage dans l'optique d'une utilisation pédagogique en faisant des ponts et des parallèles entre les récits ;
3. Fixer les temps de lecture pour les formateurs d'enseignement professionnel au moins les trois récits (MA, apprenti et formateur) de leur spécialité et un autre récit au choix. Au total qu'ils aient lu au moins 4 récits. Là aussi, il est convenable de prévoir deux à trois heures de lecture par récit ;
4. Organiser les temps de découverte des contenus du site Web Passerelle(s) pour le groupe projet avec la rédaction d'un compte-rendu sur ce qui a retenu l'attention et les axes d'exploitation possible ;
5. Etablir un planning d'animation des séances et séquences fournies dans le guide et en lien avec la progression des apprentis ;
6. Mettre en œuvre les séquences (avec plusieurs séances) de formation proposée dans le guide d'utilisation de Vies de chantier, récits de travail ;
7. Effectuer une visite de la BnF à Paris avec les apprenants dans le cadre d'un projet d'apprentissage interdisciplinaire en histoire ou en français ;
8. Restituer par écrit au moins deux moments significatifs émanant de deux séances animées concrètement pour effectuer une analyse réflexive du travail (voir la vidéo sur 3CAcadémie, les deux vidéos consacrées à l'analyse réflexive du travail) : puis rendre compte des aspects positifs à retenir et les points faibles, explorer cette situation significative pour construire des axes d'amélioration par une documentation sur d'autres sources de littérature professionnelle des environnements du BTP pour nourrir votre analyse) ;
9. Finaliser l'analyse par une explicitation des nouveaux apprentissages avec l'appui des Ingénieurs formation du CCCA-BTP ;
10. Innover en créant au moins une nouvelle séquence de formation interdisciplinaire et d'autres utilisations originales des contenus de ces ouvrages.

■ Budget de l'appel à candidatures

Pour cet appel à candidatures, le budget alloué par le CCCA-BTP s'élève à 2M€. L'appel à candidatures sera ouvert jusqu'à la consommation totale du budget alloué.

2 – Dispositif proposé par le CCCA-BTP

L'accompagnement du CCCA-BTP prendra la forme :

L'accès à une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pilotée par le CCCA-BTP, pour aider les lauréats au déploiement de la candidature.

OU

Accompagnement direct du CCCA-BTP.

- **Versement d'une subvention** pour le Déploiement du dispositif dans le cadre de la candidature ;
- **Le CCCA-BTP a prévu un budget global de 2 M€ pour l'ensemble des appels à candidatures de la thématique « Développement des compétences »**
- Pour cet appel à candidatures, la subvention est de **5 K€ maximum par site de formation afin que celui-ci puisse concevoir, mettre en œuvre un dispositif répondant aux objectifs fixés par cet appel à candidatures.**

Ce financement ne prend pas en charge la réalisation de travaux, ou l'achat de mobiliers.

Mise à disposition d'une **expertise métier** directement détenue par le CCCA-BTP :

- La mise à disposition de l'expertise de la direction des politiques de formation et afin d'accompagner l'OFA dans la construction et la mise en place de son projet, de ses actions :
- Apporter des préconisations nécessaires à l'ambition du projet ;
- Veiller à la bonne compréhension et exploitation des ouvrages et guide méthodologique « Vie de chantier, récits de travail » ainsi que l'utilisation des contenus du site web Passerelle(s) (cf. objectifs)
- Accompagner à la conception des actions afin de garantir un dispositif en adéquation avec les valeurs prônées dans cet appel à candidatures (cf. objectifs) ;

- Veiller à la fois à la qualité des livrables et à la pertinence entre les contenus et l'ingénierie pédagogique proposés et les référentiels et programmes en vigueur ;

Mise à disposition des productions du CCCA-BTP suivantes :

- ⇒ Trois tomes de récits de travail
- ⇒ Les contenus du site Web Passerelle(s)

3- Pièces spécifiques à l'appel à candidatures

En proposant sa candidature, le candidat fournit les pièces justificatives **complémentaires** suivantes :

NEANT

4- Durée de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures est ouvert du **02/05/2023 au 02/06/2023**.

5 – Communication des dossiers

Pour rappel, chaque candidat devra créer son **compte candidat** sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP accessible à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr pour pouvoir candidater aux appels à projets du CCCA-BTP.

La plateforme n'autorise aucun dépôt de candidature **après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges**. Aucun dossier envoyé par mail ou par voie postale ne sera étudié.

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (projet, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

Le 2 JUIN 2023 AVANT 20H00 HEURES.



RENDEZ-VOUS SUR :

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP
19, rue du Père Corentin
75 014 Paris

**Direction des Appels à Projets et des
Expérimentations
(DAPEX)**

Isabelle JOUANIN-PERIN
Directrice des Appels à projets et des Expérimentations

01 40 64 26 92 / 06 78 03 27 97 | Ijouaninperin@ccca-btp.fr
CCCA-BTP 19 rue du Père Corentin
75 680 PARIS CEDEX 14
www.ccca-btp.fr

[f](#) [t](#) [in](#) [/3cabtp](#)



www.ccca-btp.fr

